



Réunion du 15 octobre 2018

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67
Vice-président : M. Joël SIMON 06 63 69 23 83
Désignations seniors : M. Mustapha BENMESSAOUD 06 12 56 53 43
Désignations assistants Ligue : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Désignations Loisirs : M. Raphaël LEBLANC 06 88 86 94 27
Responsable observations : M. Jean-Pierre BERNE 06 20 18 00 26
Responsable administratif / secrétaire : Mme. Denise AZNAR 06 82 48 06 96
Contrôle administratif seniors (impayés) : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Intendant CDA : M. Daniel DOSNON 06 79 63 85 28
Trésorier : M. Raphaël LEBLANC 06 88 86 94 27
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur : les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

FORMATION LIGUE « DEVENIR ARBITRE REGIONAL »

Tous les arbitres de district, « jeunes » ou « seniors », intéressés pour se former à l'arbitrage régional, sont priés de venir à une réunion d'information le **jeudi 8 novembre à 19h**, au District de la Loire.

LIVRE SUR LES LOIS DU JEU

Messieurs les arbitres, si vous souhaitez acquérir le livre sur les « lois du jeu », il est disponible à la Commission des Arbitres du District de la Loire, au prix de 28 €. Prière de faire un chèque à l'ordre du District de la Loire.

AVIS A TOUS LES ARBITRES

Merci de bien vouloir lire le PV (commissions seniors, foot diversifié, féminines, jeunes) afin de prendre connaissance d'une possible modification (d'horaire, de terrain, de date) concernant le match que vous devez arbitrer le week-end.

FORMATION FMI POUR LES ARBITRES N'AYANT PAS FAIT LA FORMATION (SAISON 2017-2018)

Présence obligatoire.

Les arbitres absents ne seront plus désignés jusqu'à décision de la CDA.

Une formation FMI est prévue au District de la Loire :

- **Vendredi 19 octobre, de 19h à 22h, pour les arbitres qui ont passé l'examen en juin 2018**

Ameur Djawed ; Benzema Amin ; Charroin Hugo ; Decitre Sébastien ; El Machichi Fares ; Hamine Ahemed ; Marret Gaetan ; Meddahi Hicham ; Rebaud Charleen ; Salichon Alexis ; Sauroy Gael ; Tadjouri Othmane ; Vieira Leo ; Zeni Matheo.

DEVENIR ARBITRE

La Commission des Arbitres organise une formation « arbitre » sur 4 journées : vendredi 30 novembre, de 18h à 22h ; samedi 1^{er} décembre, de 8h à 12h et de 13h à 17h (le repas sera fourni par le District de la Loire) ; vendredi 7 décembre, de 18h à 22h ; samedi 8 décembre, de 8h à 12h et de 13h à 17h (le repas sera fourni par le District de la Loire).

Vous trouverez tous les renseignements et documents à fournir sur le site du District, dans la rubrique « **arbitrage - devenir arbitre** »

RAPPEL CARTON BLANC

Nous rappelons encore une fois à tous les arbitres que pour le **carton blanc**, il n'y a qu'un seul code disciplinaire : le **110**. Une mauvaise rédaction de feuille de match « papier » ou FMI rentre dans les situations de manquement administratif prévu au règlement intérieur de la CDA.

INFO FMI ET FEUILLE DE MATCH PAPIER



La CDA rappelle à tous les arbitres que la FMI et les feuilles de match papier doivent être remplis entièrement et correctement ! Notamment les sanctions administratives (avertissements, exclusion joueur ou dirigeant) qui doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur la FMI ou inscrites sur la feuille de match papier, sans oublier de cocher la case annexe (rapport suit).

En cas d'oubli ou impossibilité de renseigner la FMI ou la feuille de match papier, l'arbitre devra obligatoirement faire un rapport complémentaire adressé à la Commission de Discipline.

Pour tout manquement administratif sur la FMI ou la feuille de match papier, la CDA fera application des sanctions prévues au règlement intérieur. Merci

INFO TESTS PHYSIQUES

Tous les arbitres D1, D2, D3, ayant échoué aux tests physiques du 8 septembre, sont automatiquement désignés dans la division inférieure jusqu'au rattrapage du dimanche 11 novembre.

RATTRAPAGE TEST « TAISA » DES ARBITRES SENIORS ET JEUNES

Le **dimanche 11 novembre** aura lieu à **Riorges** (stade Gallieni) le rattrapage pour les arbitres Seniors et Jeunes qui ont échoué le test « **Taisa** » le 8 septembre, et pour les arbitres excusés. **Présence obligatoire.** Horaire en matinée à préciser.

ABSENCE A L'AG

Tous les arbitres, Jeunes et Seniors, absents à l'AG du samedi 8 septembre sans justificatif valable, sont priés de faire parvenir un chèque de 8,90 € (à l'ordre du District de la Loire) correspondant au montant du repas non pris. La date limite de réception est fixée au lundi 15 octobre. Passé ce délai, les arbitres seront distraits de désignation jusqu'à régularisation de leur situation. Merci.

COURRIERS REÇUS

M. MURAILLE Romuald : formation FMI déjà effectuée.

M. PERRET J.M. : nous avons pris acte de votre décision d'arrêter l'arbitrage à partir du 15 octobre. Nous vous remercions pour vos 26 années d'arbitrage.

M. LAIDOUNI Djamel : formation FMI déjà effectuée.

CONVOCATION ARBITRE

M. Duchez Thierry : vous êtes convoqué à la Commission des Arbitres le **lundi 5 novembre à 18h30**, pour affaire vous concernant.

RAPPEL INDISPONIBILITES

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur votre profil « My FFF ».

Seules les indisponibilités de dernière minute sur justificatif (hors délai), avec désignation sur la date concernée, ne peuvent être saisies sur votre compte arbitre.

Dans ce cas, et **UNIQUEMENT** celui-ci, votre indisponibilité doit parvenir au District par mail ou courrier. Bien entendu, dans cette situation, votre désignateur doit être informé téléphoniquement le plus rapidement possible. Ces manquements administratifs rentrent dans les sanctions prévues au règlement intérieur de la CDA.

M. TICHKAM Christian : le 4 novembre

INFOS MAILS

Nous vous informons que pour tous les mails envoyés sur l'adresse de la CDA ou du District après le lundi soir, pour une information concernant le week-end qui suit votre envoi, il se peut que celui-ci ne puisse pas être lu, donc pas traité.

Dans ce cas, merci de doubler cette information par un contact téléphonique avec la personne de la CDA en charge de votre sujet, afin d'assurer la prise en compte de votre demande et / ou d'avoir les infos.

IMPAYES

Pour tous les dossiers d'impayés il faut obligatoirement la feuille de frais, la feuille d'impayé, un RIB